



## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AOUT 2011

Membres afférents au Conseil Municipal : 11  
En exercice : 11  
Membres présents à la séance : 9  
Absents excusés représentés :  
Absents excusés : 1  
Président de séance : Marie-Thérèse Mayoud, Maire  
Secrétaire de séance : Nicolas Leseigneur

La séance est ouverte à 21 h. Le compte rendu de la séance précédente du 7 juillet 2011 est approuvé à l'unanimité.

### **Administration générale**

#### *Actualisation des statuts du SDED*

Suite à un courrier du SDED du 11 juillet Mme le Maire propose une délibération concernant l'autorisation de la modification des statuts du SDED qui prend en charge deux compétences supplémentaires :

- Gestion des éclairages publics en lieu et place des communes
- Installation et entretien des infrastructures de charges concernant les véhicules électriques ou hybrides, les communes restant maîtres de leur décision quant au transfert au SDED de ces 2 compétences.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 8 voix pour et une abstention.

### **Urbanisme - Travaux – Voiries**

#### *Servitude de passage sur le chemin des pins dans la parcelle communale 381 pour les propriétaires des habitations -parcelles 378 et 368-*

Cette servitude concerne l'accès aux propriétés situées au dessus de la parcelle 381 par un chemin privé de la commune. Sans cette servitude, lesdites propriétés se trouvent enclavées. La servitude est demandée avec entretien du chemin par les bénéficiaires de la servitude. Les frais de dossier sont à la charge du demandeur.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

#### *Devenir des espaces communs de la parcelle D 220, quartier Petit Pré*

Le DAH, propriétaire du lotissement au lieu dit « le Petit Pré » procède actuellement à la vente des maisons et il est demandé à la commune de décider si elle souhaite acquérir les espaces communs alentour (places de parking, passage vouté et carré derrière les habitations).

Mise aux voix, le conseil refuse par 7 voix contre et 2 pour d'acquérir ces espaces communs.

### **Personnel**

Le contrat de Marie Tani est arrivé à expiration, Catherine Sarignac a repris son poste en début de semaine.

### **École - Périscolaire**

#### *Le point sur la gestion de la cantine et du périscolaire*

J.L. Bosson présente les propositions pour restructurer le CLSH :

- Suppression des activités du centre de loisirs pendant les vacances scolaires et le mercredi

-Hausse des tarifs

-Des réductions d'horaires ont été proposées aux deux salariées. Une salariée accepte, celle n'acceptant pas sera licenciée économique. Le poste de direction sera supprimé et remplacé par un poste d'animation avec horaire réduit.

La trésorerie estimée nécessaire pour atteindre la mi-octobre est de 10 000 euros. Pour ce qui concerne la fin de l'année civile, sans l'effectif « cantine de la rentrée », il est pour l'instant trop tôt pour faire une prévision fiable.

*Délibération concernant l'avance sur subvention à consentir à l'Amicale Laïque*

Après discussion, le conseil décide de verser une somme complémentaire à l'amicale laïque Puy St Martin/Roynac de 12543,10 €

*Mise à jour de la convention d'utilisation-du centre périscolaire*

Mme le Maire propose de retravailler sur la convention de fonctionnement entre l'association et les mairies ainsi que sur les statuts de l'association pour les adapter à la nouvelle situation. Evelyne Cotta et Véronique Zucchiatti se proposent de travailler sur ce projet.

### **Finances**

Afin de verser une subvention exceptionnelle à l'Amicale Laïque, il convient de proposer une décision modificative au budget principal de fonctionnement /

- Augmentation des recettes (6419 Remboursement rémunération du personnel, 10 000 euros
- Augmentation des dépenses (6574 Subvention fonct. Personne de droit privé 10 000 euros

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Questions diverses**

*L'intercommunalité*

Discussion autour du projet d'intercommunalité CCVD/CCPM/SESAME : beaucoup de positions divergentes de la part des différentes communes (relatées d'ailleurs dans les journaux). Tous les conseils municipaux ont à ce jour délibéré et la commission intercommunale doit étudier les propositions émises avant que le préfet n'établisse un nouveau projet/

*La vogue*

Problème de sécurité : Le conseil accepte de mobiliser les «maîtres chiens» pour le bal du samedi soir.

Aubades : Il manque un camion. Le camion de la municipalité sera prêté.

Les flyers seront imprimés à la Mairie

*Le conseil municipal*

Le conseil doit être complété par des élections partielles. Mme le Maire présente les modalités de cette procédure.

*L'aire de camping-cars*

L'aire pour les campings -cars connaît un véritable succès depuis son ouverture au mois de juillet.

<p>L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00. Prochain conseil le vendredi 16 septembre à 20 h 30</p>
---